

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Laboratoires d'analyses médicales,
Etablissements

Date : 15 janvier 2024

Référence : Convention nationale et NABM

Baisse du B et modifications de la NABM

Baisse du B

Une baisse de la valeur du B a été décidée avec comme date d'effet le 15/01/2024

La convention nationale organisant les rapports entre les directeurs de laboratoires privés d'analyses médicales et l'assurance maladie modifie la valeur de la lettre clé B, celle-ci a été abaissée.
A compter du 15 janvier 2024 à 0 heure, le tarifs de la lettre clé B mentionné à l'annexe I de la convention est le suivant :

– **Départements métropolitains : 0,25 €**

Modifications de la NABM

L'arrêté du 05 janvier 2024 modifiant la nomenclature de biologie paru au Journal Officiel du 10 janvier 2024 (avec date d'effet au 15 janvier 2024) porte la modification de 6 codes actes de biologie.

Ces modifications de coefficients sont prévus dans la version 88 de la NABM et concernent les codes suivants :

- SUB, Structure des urgences en établissement ex-OQN – Biologie médicale tranche 0 < 16 ans (9077) Passage de B 186 à B 193
- SB2, Structure des urgences en établissement ex- OQN – Biologie médicale tranche 16 < 45 ans (9078) Passage de B 254 à B 264
- SB3, Structure des urgences en établissement ex- OQN – Biologie médicale tranche 45 ans et + (9079) Passage de B 274 à B 285
- SUB, Structure des urgences en établissement ex-DG – Biologie médicale tranche 0 < 16 ans (9080) Passage de B 168 à B 175
- SB2, Structure des urgences en établissement ex-DG – Biologie médicale tranche 16 < 45 ans (9081) Passage de B 201 à B 209
- SB3, Structure des urgences en établissement ex-DG – Biologie médicale tranche 45 ans et + (9082) Passage de B 211 à B 219



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)



CPAM de la Côte-d'Or
CS34548
21045 Dijon CEDEX

Directeur de la publication : Lilian VACHON
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé